



Vice caché sur voiture occasion

Par **marsuip**, le **09/12/2009** à **09:25**

Bonjour,

Voila mon Histoire ! (garage Toyota)

J'ai acheté dans votre garage une Laguna II 1.8V Dynamique à la date du 15-05-2007. cette voiture a été vendu avec un Kilométrage Garantit de 34460 Km. (similaire au tableau de bord)

Suite à un incident du 05-08-2009 arrivé à ce véhicule, j'apprends grâce à l'historique des travaux du concessionnaire RENAULT que le tableau de bord a été changé a 26521 Km. La voiture que vous m'avez vendu comporte donc 26521 Km de plus que prévu.

J'ai acheté cette voiture à cause de son faible Kilométrage. Avec 26521 Km de plus je ne l'aurais certainement pas acquise. Ce vice caché remet en cause mon achat.

Je souhaiterais me retourner contre ce garage, mais je ne sais pas comment.

Cordialement,

Par **jeetendra**, le **09/12/2009** à **10:26**

[fluo]ORDRE DES AVOCATS DE LYON[/fluo]

42, rue Bonnel - 69000 LYON

Tél. : 04 72 60 60 00

Bonjour, comme le vendeur est un professionnel de l'automobile, en plus des vices cachés, il y a la non conformité au contrat (obligation de délivrance), c'est-à-dire l'obligation dans laquelle se trouve le vendeur de remettre à l'acheteur le véhicule tel qu'il était présenté au moment de l'achat.

Une expertise s'avère cependant nécessaire afin de poursuivre avec succès le vendeur professionnel, contactez l'Ordre des Avocats de Lyon pour avoir une consultation avec un avocat à ce sujet, courage à vous, bonne journée.